

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE SEANCE

9 AVRIL 2018

Présents à l'ouverture de la séance : Monsieur Raphaël COGNET, Monsieur Khattari EL HAIMER, Madame Mireille MERLIN, Monsieur Philippe ALLIO, Madame Atika MORILLON, Madame Véronique TSHIMANGA, Monsieur Bernard THUET, Madame Nadine WADOUX, Monsieur Jean-Luc SANTINI, Madame Blandine THOLANCE, Monsieur Frédéric BOURGAULT, Madame Catherine BLOCH, Monsieur Gabriel DE FREITAS ARAUJO, Monsieur Christian DEHAYES, Monsieur Bernard MOSCODIER, Monsieur Pierre BEDIER, Madame Catherine ESCRICH, Monsieur Michel VIALAY, Madame Nathalie AUJAY, Monsieur Marc DOLINSKI, Madame Patricia GRANDCLEMENT, Madame Ferdine Ketty AFOY, Madame Françoise ROBIOLLE, Madame Cécile DUMOULIN, Madame Carole PHILIPPE, Madame Saïda AHAMADA DJAE, Monsieur Marc JAMMET, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Mouhadji DIANKHA, Monsieur Etienne-Claude JOUHANNEAUD, Madame Iène LUANGKHAM-NABART, Monsieur Dominique TONNENX, Monsieur Alassane DIALLO

Pouvoirs donnés à : Monsieur Amadou DAFF pouvoir à Khattari EL HAIMER, Monsieur Jean-Baptiste BASSE pouvoir à Atika MORILLON, Madame Aydagül SALTAN USTE pouvoir à Mireille MERLIN, Monsieur Yasar HUSSAIN pouvoir à Jean-Luc SANTINI, Madame Ndèye Satala DIOP pouvoir à Rama SALL, Madame Anne-Marie OSTYN pouvoir à Nadine WADOUX.

Absent :

Monsieur Alexandre SOTTY

La séance est ouverte à 20h35 sous la présidence de Monsieur Raphaël COGNET, Maire.

Le Maire procède à l'appel.

Monsieur BOURGAULT est désigné comme secrétaire de séance.

Il précise qu'en fin de séance seront abordées les questions orales.

Le compte rendu de séance du 5 mars 2018 ne fait l'objet d'aucune remarque.

A propos des actes pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire apporte les précisions demandées.

Il est procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

1. Par 35 voix POUR, 6 voix contre (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO), 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET)

DECIDE :

- d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2017 du budget principal dont les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement	Budget 2017	Compte administratif 2017		
Recettes	95 668 967,81	83 173 570,77		
Dépenses	95 668 967,81	76 232 779,78		
Résultat de l'exercice 2016		6 940 790,99		
Résultat antérieur reporté		15 867 482,81		
Résultat cumulé au 31/12/2016		22 808 273,80		
Section d'investissement	Budget 2017	Compte administratif 2017	Reports de crédit	Réalisé après reports
Recettes	39 219 170,25	22 986 494,84	334 627,55	23 321 122,39
Dépenses	39 219 170,25	24 145 416,31	4 582 273,42	28 727 689,73
Résultat de l'exercice 2016		-1 158 921,47	-4 247 645,87	-5 406 567,34
Résultat antérieur reporté		-4 482 066,66		-4 482 066,66
Résultat cumulé au 31/12/2016		-5 640 988,13		-9 888 634,00

Sortie Messieurs COGNET et VIALAY

2. Par 33 voix POUR, 6 voix contre (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO), 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET)

DECIDE :

- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2017 du budget principal dont les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement	Budget 2017	Compte administratif 2017		
Recettes	95 668 967,81	83 173 570,77		
Dépenses	95 668 967,81	76 232 779,78		
Résultat de l'exercice 2016		6 940 790,99		
Résultat antérieur reporté		15 867 482,81		
Résultat cumulé au 31/12/2016		22 808 273,80		
Section d'investissement	Budget 2017	Compte administratif 2017	Reports de crédit	Réalisé après reports
Recettes	39 219 170,25	22 986 494,84	334 627,55	23 321 122,39
Dépenses	39 219 170,25	24 145 416,31	4 582 273,42	28 727 689,73
Résultat de l'exercice 2016		-1 158 921,47	-4 247 645,87	-5 406 567,34
Résultat antérieur reporté		-4 482 066,66		-4 482 066,66
Résultat cumulé au 31/12/2016		-5 640 988,13		-9 888 634,00

Retour Messieurs COGNET et VIALAY

3. Par 35 voix POUR, 7 voix contre (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur Marc JAMMET, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE :

- d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2017 de la manière suivante :

- 7 808 273,80 euros à la section de fonctionnement,
- 15 000 000,00 euros à la section d'investissement.

4. Par 35 voix POUR, 7 voix contre (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur Marc JAMMET, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE :

- de fixer les taux d'imposition 2018 comme suit :

	Taux 2018
Taxe d'habitation	17,81%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	20,40%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38,40%

5. Par 37 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET), 4 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE :

- de prendre acte du bilan 2017 des acquisitions et cessions immobilières.

6. Par 35 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Marc JAMMET), 6 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE :

- d'adopter le nouvel échéancier des Crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme « Agrandissement de l'école Albert Uderzo » selon le tableau suivant :

Extension école Albert UDERZO	Autorisation de programme	Crédits de paiement		
		2017	2018	2019
Dépenses (TTC)	3 500 000,00 €	693 649,03 €	2 806 350,97 €	- €
Recettes	1 223 220,00 €	- €	877 546,00 €	345 674,00 €
COUT NET A CHARGE DE LA VILLE	2 276 780,00 €	693 649,03 €	1 928 804,97 €	- 345 674,00 €

Sortie Madame TSHIMANGA

7. Par 37 voix POUR, 4 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE :

- **d'adopter** le montant de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement comme suit :

Restructuration et extension de la crèche Les Petits Artistes	Autorisation de programme	Crédits de paiement	
		2018	2019
Dépenses (TTC)	2 100 000,00 €	900 000,00 €	1 200 000 €
Recettes	520 000,00 €	260 000,00 €	260 000,00 €
COÛT NET A CHARGE DE LA VILLE	1 580 000,00 €	640 000,00 €	940 000,00 €

Retour Madame TSHIMANGA

8. Par 35 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Marc JAMMET), 6 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE :

- **de fixer** à 2 000 000 euros le montant de la provision pour risque à constituer en 2018 afin de faire face au risque financier encouru sur les contrats de swaps,

- **de fixer** à 388 500 euros le montant de la provision pour risque à constituer en 2018 afin de faire face au risque financier encouru sur un contentieux en matière de ressources humaines,

- **d'approuver** le maintien de cette dernière provision, en l'ajustant annuellement le cas échéant en fonction de l'évolution du risque, jusqu'à ce que le jugement soit devenu définitif. De sorte que cette provision donnera lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque ne sera plus susceptible de se réaliser.

9. Par 35 voix POUR, 7 voix contre (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur Marc JAMMET, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE :

- **d'approuver** le Budget Primitif 2018 par chapitre et opération du budget principal de la Ville qui s'établit comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	73 118 958,80 euros	73 118 958,80 euros
Section d'investissement	32 694 125,28 euros	32 694 125,28 euros

10. Par 39 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Marc JAMMET), 2 ne prennent pas part au vote (Monsieur Bernard THUET, Monsieur David STEFANELLY)

DECIDE :

- d'attribuer aux associations et organismes les subventions telles que prévues dans l'annexe ci-jointe,
- d'autoriser le Maire à signer les conventions à intervenir entre la Ville et les associations et leurs éventuels avenants,
- d'autoriser le Maire à signer les conventions à intervenir entre la Ville et les écoles privées Notre-Dame et Eva de Vitray et leurs éventuels avenants.

11. Par 35 voix POUR, 6 voix contre (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO), 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET)

DECIDE :

- d'approuver le Compte de Gestion de l'exercice 2017 du budget annexe de la ZAC des Bords de Seine dont les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement	Budget 2017	Compte administratif 2017
Recettes	2 253 000,00	2 162 000,00
Dépenses	2 253 000,00	1 608 634,01
Résultat de l'exercice 2017		553 365,99
Résultat antérieur reporté		0,00
Résultat cumulé au 31/12/2017		553 365,99
Section d'investissement	Budget 2017	Compte administratif 2017
Recettes	1 543 514,01	1 446 634,01
Dépenses	456 485,99	162 000,00
Résultat de l'exercice 2017		1 284 634,01
Résultat antérieur reporté		-1 290 514,01
Résultat cumulé au 31/12/2017		-5 880,00

Sortie Messieurs COGNET et VIALAY

12. Par 33 voix POUR, 6 voix contre (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO), 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET)

DECIDE :

- d'approuver le Compte Administratif de l'exercice 2017 du budget annexe de la ZAC des Bords de Seine dont les résultats se présentent comme suit :

Section de fonctionnement	Budget 2017	Compte administratif 2017
Recettes	2 253 000,00	2 162 000,00
Dépenses	2 253 000,00	1 608 634,01
Résultat de l'exercice 2017		553 365,99
Résultat antérieur reporté		0,00
Résultat cumulé au 31/12/2017		553 365,99
Section d'investissement	Budget 2017	Compte administratif 2017
Recettes	1 543 514,01	1 446 634,01
Dépenses	456 485,99	162 000,00
Résultat de l'exercice 2017		1 284 634,01
Résultat antérieur reporté		-1 290 514,01
Résultat cumulé au 31/12/2017		-5 880,00

Retour Messieurs COGNET et VIALAY

13. Par 35 voix POUR, 6 voix contre (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO), 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET)

DECIDE :

- d'affecter le résultat cumulé de fonctionnement de l'exercice 2017 de la manière suivante :

553 365,99 euros à la section de fonctionnement.

14. Par 35 voix POUR, 7 voix contre (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur Marc JAMMET, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE :

- d'approuver le Budget Primitif 2018 par chapitre du budget annexe de la ZAC des Bords de Seine qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement:

Dépenses	Recettes
187 880,00€	644 365,99€

Section d'investissement :

Dépenses	Recettes
96 880,00€	96 880,00€

15. Par 35 voix POUR, 2 voix contre (Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE), 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET), 4 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE :

- **d'accepter** la ventilation des attributions de compensation 2018 entre les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

AC provisoire 2018 N°1 fonctionnement : 1 627 258 euros (recettes),

AC provisoire 2018 N°1 investissement : -1 198 818 euros (dépenses).

16. Par 35 voix POUR, 5 ne prennent pas part au vote (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur Marc JAMMET, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Alassane DIALLO), 2 abstentions (Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE)

DECIDE :

- **d'autoriser**, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, le recrutement sur le poste de « Chargé de mission auprès du Directeur Général des Services », d'un candidat contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

- **d'autoriser**, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, le recrutement sur le poste de « Chef de Projets Système d'Information RH et Finances », d'un candidat contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

17. Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à signer les marchés relatif à l'acquisition de matériels informatiques, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution et au règlement de ce marché y compris les éventuels avenants et/ou protocoles d'accord transactionnels, comme suit :

Lot 1 - Serveurs : montant minimum annuel : 30 000 euros HT, montant maximum annuel : 150 000 euros HT,

Tersedia

18 rue Charles Despeaux

78 4000 Chatou.

Lot 2 - Ordinateurs fixes et portables : montant minimum annuel 40 000 euros HT, montant maximum annuel : 200 000 euros HT,

Simplus

166 avenue Georges Clemenceau

92 000 Nanterre.

Lot 3 - Eléments réseaux et câblage : montant minimum annuel 15 000 euros HT, montant maximum annuel : 200 000 euros HT

Bechtle Direct
30 rue des Vergers
67 120 Molsheim.

Lot 4 - Accessoires, pièces détachées, imprimantes et autres : montant minimum annuel 15 000 euros HT, montant maximum annuel : 100 000 euros HT.

Bechtle Direct
30 rue des Vergers
67 120 Molsheim

18. Par 37 voix POUR, 1 voix contre (Monsieur Marc JAMMET), 4 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE :

- de donner acte de la communication du rapport annuel des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, au titre de l'année 2017.

19. Par 35 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET), 6 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE :

- d'approuver l'avenant n°2 relatif à la crèche Picoti Picota,

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant correspondant.

Sortie Monsieur DIANKHA

20. Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- d'attribuer les subventions suivantes :

Union pour le Développement de Seno Palel.....	2 000 €
Association des Ressortissants de Wendou Nody et Daïba	2 000 €
Association des Jeunes de Lewe	2 000 €
Réseau d'Accompagnement des Projets de Développement Durable - RAP2D ...	2 000 €
Association des Ressortissants du village de Balla.....	2 000 €
Association des Ressortissants de Marsa	2 000 €
Fédération des Associations de Développement de la Région de Tambacounda...	2 000 €
Association Cœur du Fouta	2 000 €
Association des Ressortissants de Kédougou Yerimayo	2 000 €

- d'autoriser le Maire à signer les conventions nécessaires au versement des participations de la Ville, ainsi que les éventuels avenants,

- dit que la dépense totale est inscrite au Budget Primitif 2018.

Retour Monsieur DIANKHA

21. Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **de candidater** à l'Appel à Projets du Conseil Départemental relatif à la création de maisons médicales,
- **d'autoriser** le Maire à signer les documents afférents.

22. Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à solliciter, auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, 25 000 euros de subvention pour cette action portée par la Ville de Mantes-la-Jolie dans le cadre du Pôle d'Apprentissage du Français,
- **d'autoriser** le Maire à signer tous les documents y afférents.

23. Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **de fixer** les tarifs suivants :

- 75 euros par personne pour le séjour du lundi 23 juillet au samedi 28 juillet 2018 en demi-pension à l'Auberge de Jeunesse, située à Boulogne-sur-Mer,
- 47 euros par personne pour le séjour du lundi 9 juillet au samedi 13 juillet 2018 au Camping PORTLAND situé à Port-en-Bessin en Normandie,

- **d'autoriser** le Maire à signer tout document contractuel relatif à ces séjours,
- **d'autoriser** le Maire à solliciter les financements auprès de l'Association Vacances Ouvertes et à signer tous les documents afférents.

24. Par 36 voix POUR, 6 abstentions (Madame Ndèye Satala DIOP, Monsieur David STEFANELLY, Madame Rama SALL, Monsieur Joël MARIOJOULS, Madame Nathalie COSTE, Monsieur Alassane DIALLO)

DECIDE :

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention à passer avec la Société AGORASTORE pour la vente des biens immobiliers de la Ville.

25. Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'approuver** le lancement de la consultation portant sur les travaux relatifs à l'extension et à la restructuration du multi-accueil « Les Petits Artistes »,

- **d'autoriser** le Maire signer les futurs marchés de travaux relatifs à l'extension et à la restructuration du multi-accueil « Les Petits Artistes », ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution et au règlement de ce marché y compris les éventuels avenants et/ou protocoles d'accord transactionnels, dans les limites de la législation en vigueur.

26. Par 41 voix POUR, 1 ne prend pas part au vote (Monsieur Marc JAMMET)

DECIDE :

- **d'approuver** le lancement de la consultation relative aux travaux d'entretien et de réparation dans les bâtiments – Lot n°1 : travaux d'électricité dans les bâtiments communaux et les espaces publics hors périmètre communautaire,

- **d'autoriser** le Maire à signer ce futur marché de travaux, ainsi que tous les actes nécessaires à l'exécution et au règlement de ce marché y compris les éventuels avenants et/ou protocoles d'accord transactionnels.

27. Adopté à l'UNANIMITÉ

DECIDE :

- **d'émettre** un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale concernant l'aménagement d'une voie douce permettant le franchissement de la Seine entre Mantes-la-Jolie et Limay.

QUESTIONS ORALES

A la demande de Monsieur JAMMET :

- Ouverture d'une nouvelle zone à l'urbanisation,
- Déplacement du marché du Val Fourré.

Le Maire lève la séance à 22h40, remercie et annonce que la prochaine réunion aura lieu le 28 mai 2018.

Le Maire



Raphaël COGNET